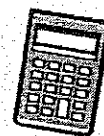


COMPTABILITE 2017/2018



CONTRIBUTION DES FAMILLES

3 factures sont éditées par an comprenant :

- *la contribution famille :*

Cette contribution comprend la cotisation UDOGEC (union départementale des organismes de gestion des écoles catholiques). Elle finance les locaux de l'établissement et les travaux immobiliers afin d'améliorer les conditions d'accueil de vos enfants.

CONTRIBUTION	3 FACT. / AN	ANNUEL
1 ENFANT	57,00 €	171,00 €
2 ENFANTS	57,00 €	171,00 €
3 ENFANTS	20,00 €	60,00 €

*4^{ème} enfant gratuit

Les élèves ne fréquentant l'école que le matin : 40 € le trimestre.

En cas d'abandon de la scolarité en cours d'année tout trimestre commencé est dû.

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF :

La participation aux sorties scolaires et/ou intervenants sont facturés par l'intermédiaire d'un forfait unique et mutualisé de 30 €/ an et par enfant. Ce montant intitulé « P.A.E » sera rajouté sur vos factures trimestrielles.

Il comprend la participation des familles à toutes les sorties sauf les voyages scolaires.

Rappelons que ce montant est largement minimisé grâce à l'intervention de l'A.P.E.L..

Forfait P.A.E. : 3 €/mois et par enfant soit 10 €/ trimestre.

REGLEMENT :

Pour le règlement, nous vous proposons plusieurs solutions:

↳ le prélèvement automatique mensuel

Les prélèvements s'échelonnent sur 10 mois d'octobre à juillet. Un échéancier est précisé sur chaque facture.

Si vous souhaitez régler par prélèvement mensuel, il est **impératif de retourner un Mandat, pour le 15 septembre 2017**, ainsi qu'un justificatif de vos coordonnées bancaires mentionnant votre IBAN et BIC. **Il est possible de diviser la facture en plusieurs payeurs et d'avoir de ce fait des montants de prélèvements ajustés à la situation.**

Ce ou ces mandats si plusieurs payeurs sont à réclamer à la comptabilité ou à la Directrice. Il est également possible de le télécharger sur notre site internet.

Ce mandat sera valable pour toute la scolarité de votre enfant dans l'établissement, sauf changements de vos coordonnées bancaires. Un nouveau mandat vous sera alors adressé.

↳ par chèque ou espèces à chaque facturation.

La Comptable - Carine LANNUZEL

Jours de présence : lundi - jeudi matin



MANDAT de Prélèvement SEPA
Document à remplir **UNIQUEMENT** pour une première demande ou un changement d'IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEC ARZMAEL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEC ARZMAEL sis à PLOUARZEL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Cadre réservé à la comptabilité	
Code famille	Code FA.....
Numéro de mandat	Code RUM.....

➤ Vos coordonnées

NOM, prénom.....
 Adresse.....
 Code Postal..... Ville

➤ Vos enfants présents à l'école

NOM	Prénom	Classe

➤ Votre banque : Coordonnées de votre compte

- Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN

F R

- Code international d'identification de votre banque – BIC

Nom et adresse de votre banque

.....

➤ Votre Créancier

OGEC ECOLE ARZMAEL – STREAT BALAN – 29810 PLOUARZEL
Identifiant ICS - FR73ZZZZ561587

➤ Le type de paiement Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Date Signature(s)

➤ JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (IBAN)

N.B. : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pourrez obtenir auprès de votre banque.